

## LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET CITOYENNE DES AÎNÉS

Les aînés représentent une part importante de notre population. En 2023, plus de 19% de la population wallonne était âgée de 65 ans ou plus et cette proportion est amenée à augmenter dans les prochaines années (27,6 % en 2071). La qualité de vie et le rôle des aînés dans la société sont des enjeux cruciaux qui nécessitent des réponses solides de la part des autorités publiques.

Il faut constater que, malheureusement, de nombreux aînés ont le sentiment que leur voix n'est entendue que lors des élections. Entre ces périodes, ils ont l'impression de ne pas compter et subissent de nombreuses décisions sur lesquelles ils n'ont pas de contrôle. Pour remédier à cette situation, il est donc important d'encourager les aînés à s'impliquer davantage dans la société et dans la vie politique quotidienne, en leur permettant d'être des acteurs à part entière, tout en respectant les choix individuels de chacun.

### LE VOTE, LES AÎNÉS ET LES POLITIQUES

Pour la première fois en Belgique depuis son statut d'état fédéral, nous voterons la même année pour l'ensemble des différents niveaux de pouvoir. En effet, l'année 2024 sera marquée par plusieurs élections cruciales :

- Le dimanche 9 juin 2024 : les élections européennes, fédérales et régionales.
- Le dimanche 13 octobre 2024 : les élections communales et provinciales.

Cette année est donc d'une importance capitale pour notre démocratie. Cependant, de nombreux aînés se désintéressent de la politique et hésitent à exercer leur droit de vote. Les raisons de l'abstentionnisme électoral chez les personnes âgées sont multiples. Certaines éprouvent un réel désintérêt pour la politique, d'autres ont intégré les discours discriminatoires associés au vieillissement, d'autres encore rencontrent des difficultés physiques pour se rendre aux urnes. Pourtant, chaque citoyen doit avoir la possibilité de voter afin de préserver les fondements de notre idéal démocratique.

### POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE VOTER ?

Le pouvoir attribué à nos représentants ne peut être légitime que s'ils incarnent le choix de l'ensemble des citoyens. De plus, les seniors représentent une catégorie importante de la population : ils constitueront le groupe d'âge en plus forte croissance au cours des prochaines décennies, ce qui leur conférera un poids électoral accru.

Voter est un devoir civique et un signe de respect envers ceux qui se sont battus pour le droit de vote dans notre pays, en particulier les femmes, qui ont obtenu ce droit plus tardivement et après de nombreux sacrifices.

Exercer son droit de vote permet également de lutter contre l'isolement vécu en institution résidentielle. Voter incite à s'intéresser à l'actualité politique et à rester informé de ce qui se passe en dehors de l'institution, offrant ainsi la possibilité de rester connecté avec le monde extérieur et d'affirmer son pouvoir de décision sur les questions qui touchent le quotidien de chacun.

Voter constitue une action contre les discours discriminants et les préjugés liés à l'âge. Les voix des aînés sont précieuses, enrichies par leurs expériences personnelles. Leur perspective sur la société est singulière et leurs besoins sont spécifiques. Qui mieux qu'eux pour faire entendre leurs voix ?

Chaque vote compte, surtout à une époque où l'extrémisme politique est en hausse à travers l'Europe.

Les enjeux politiques des prochaines élections sont significatifs pour les aînés et leurs proches. Les hommes et les femmes politiques élus prendront des décisions ayant un impact direct sur leur vie quotidienne, telles que les transports, la recherche scientifique, la sécurité sociale, etc. Les aînés se soucient de la société que nous construisons pour les générations futures, en particulier pour leurs enfants et petits-enfants.

Les enjeux sont considérables pour les femmes, en particulier pour les plus âgées. En effet, la pauvreté et la vieillesse ont une forte connotation féminine. Les aînées, bien que plus nombreuses, sont souvent marginalisées par les politiques et demeurent une majorité silencieuse. Leur voix est donc d'une importance capitale pour défendre leurs besoins et lutter contre les injustices qui les affectent tout particulièrement.

#### LE CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS

Les aînés ont la possibilité de faire valoir leurs préoccupations en s'adressant au Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA). Il s'agit d'une instance de participation citoyenne chargée de débattre des questions communales. Elle peut ainsi formuler des recommandations aux autorités locales en vue de l'élaboration de politiques prenant en compte leurs besoins. Son objectif est de représenter les préoccupations, les aspirations et les droits des aînés auprès des décideurs politiques afin d'améliorer leur qualité de vie.

Depuis plus d'une quinzaine d'années, les CCCA se déploient sur le territoire wallon. Bien que toutes les communes ne disposent pas de cette structure, elles ont la possibilité de la mettre en place conformément à une circulaire de la Région Wallonne.

"Le vote est une expression de notre engagement envers nous-mêmes, les uns envers les autres, ce qui fait de chaque vote un acte de générosité et de responsabilité envers l'avenir."

Sharon Salzberg (écrivaine américaine)